

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAUVAGE

Résolution des membres

15 juillet 2018

Demande à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour la reconstruction des chemins du Lac Sauvage et Victor-Beauchemin.

Attendu qu'Hydro-Québec a débuté les travaux de déboisement et de construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé-Dérivation Saint-Sauveur à l'automne 2017;

Attendu que le matériel nécessaire à la construction de 49 pylônes de cette nouvelle ligne est transporté par les chemins de La Sauvagine, du Lac Sauvage et Victor-Beauchemin. Il s'agit d'un tronçon de 9,6 kilomètres;

Attendu que près de 3000 camions lourds ont jusqu'à maintenant utilisé les chemins de La Sauvagine, du Lac Sauvage et Victor-Beauchemin pour entrer tout le matériel sur le chantier ainsi que pour en sortir des chargements de bois en longueur;

Attendu que le passage des camions lourds ainsi que le transport du bois et des matériaux a débuté au mois de mars 2018 et se poursuit encore aujourd'hui;

Attendu que le passage constant de camions lourds et de transport de matériaux ont considérablement détérioré et continuent de détériorer plusieurs portions du chemin du Lac Sauvage et la presque entièreté du chemin Victor-Beauchemin;

Attendu que ce passage constant de camions lourds a aussi eu pour effet de fragiliser l'assise de la route;

Attendu que les résidents des chemins du Lac Sauvage et Victor-Beauchemin ont subi et continuent de subir des dommages considérables i) à leurs véhicules automobiles, ii) leurs propriétés et doivent endurer d'importantes entraves à leur qualité de vie. Ces dommages et pertes de jouissance sont principalement causés par l'état de la route, la poussière ainsi que le bruit causés par toute cette circulation. De plus, la circulation des résidents, autant pédestre que routière, s'avère hasardeuse et à risques;

Attendu que le transport a aussi endommagé et continue d'endommager plusieurs ponceaux et bassins de sédimentation nécessaires à la santé et la longévité du Lac Sauvage;

Attendu que les résidents de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré et plus particulièrement ceux des chemins du Lac Sauvage et Victor-Beauchemin n'ont pas à payer ou à défrayer, de quelque manière que ce soit, pour la réparation et/ou la remise en état de ces routes suite aux dommages causés par la construction de cette nouvelle ligne électrique d'Hydro-Québec et qu'il est logique et équitable d'exiger de cette dernière d'en assumer la juste part, considérant les dommages causés et les inconvénients importants subis par les résidents.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par Madame Nicole Trudel et appuyé par Monsieur Jean Loisier de requérir auprès de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, en tant que propriétaire et gestionnaire des infrastructures municipales, la reconstruction du chemin du Lac Sauvage à partir du kilomètre un (1) ainsi que la reconstruction du chemin Victor-Beauchemin, en y incluant l'installation de nouveaux ponceaux et bassins de rétention pour ceux-ci. Ces travaux ne doivent, en aucun cas ni d'aucune façon, être assumés par les résidents des chemins du Lac Sauvage et Victor-Beauchemin.

Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Sauvage de Saint-Faustin-Lac-Carré.


Micheline Van Erum, présidente